Zeitschrift: La musique en Suisse : organe de la Suisse française
Band: 2 (1902-1903)
Heft: 28

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2me Année - No 28 - 15 Décembre 1902

La Musique en Suisse

ORGANE de la SUISSE FRANÇAISE

Paraissant le 1er & le 15 de chaque Mois

Abonnement d'un An : Suisse 6 francs, Étranger 7 francs

Rédacteurs en Chef :
E. JAQUES-DALCROZE & H. MARTEAU
Cité, 20 - Genève - Rue de l'Observatoire, 16

Éditeurs-Administrateurs :
DELACHAUX & NIESTLÉ, à Neuchâtel
W. SANDOZ, éditeur de musique, à Neuchâtel

A PROPOS DE L'ORCHESTRE MUNICIPAL

La commission nommée par le Conseil municipal de la ville de Genève pour étudier la question de la création d'un orchestre municipal rendra compte dans quelques jours de ses délibérations et du résultat de son enquête. Une grave question, une question de vie pour le développement artistique de notre ville va donc être résolue, sans appel. Comment, dans quel sens le sera-t-elle? Nous l'ignorons, mais c'est avec effroi que nous songeons à la possibilité du rejet de cette proposition. Espérons que nos conseillers ne se laisseront pas intimider par des considérations de prétendue économie et que notre mesquinerie genevoise trop connue pour tout ce qui concerne l'art et les artistes ne fêtera pas un nouveau triomphe. Songez donc, messieurs les conseillers, non seulement au moment présent, à l'emploi immédiat de la création que nous vous demandons, sans exiger de bien grands sacrifices, mais à l'avenir, à un avenir rapproché. On dépense actuellement des sommes énormes pour l'embellissement de la ville, Genève va se transformer d'ici à quelques années; les étrangers afflueront de plus en plus, — et nous ne faisons rien, absolument rien pour les retenir. Les oisifs qui séjournent dans nos murs n'ont d'autre moyen de passer la soirée que de se traîner du Kursaal à l'Espérance, de l'Espérance au Kursaal; encore faut-il ne pas avoir le goût trop délicat pour supporter longtemps les mets épicés que servent à leurs clients les directeurs des palais (?) où, pendant l'été, se réfugie l'Euterpe genevoise. Et d'autre part, le moment n'est-il pas venu de retirer des mains d'un étranger le contrôle sur notre vie musicale? Sait-on combien d'initiatives artistiques privées vont se buter contre les prétentions ou le refus pur et simple de concession que leur oppose le possesseur actuel de l'unique orchestre de Genève?

Un orchestre municipal, indépendant du directeur du théâtre, est chose indispensable pour la Genève d'aujourd'hui, il deviendra une source de prospérité croissante pour la Genève de demain. On ignore peut-être que cette question d'orchestre permanent ou municipal fut agitée il y a quelque vingt ans déjà au sein du Conseil administratif et du Conseil municipal. M. Adolphe Köckert, auquel M. A. Turrettini, président du Conseil administratif de la ville de Genève, s'était alors adressé pour avoir un projet concernant la création de l'orchestre, vient de nous communiquer la copie de ce document. Ce projet est d'un intérêt suffisamment général, pour que nous le reproduisions, en majeure partie du moins :

« Depuis longtemps déjà le monde cultivé a compris que les beaux-arts, accessibles autrefois à quelques-uns seulement, devaient sortir de leur ornière « d'objet de luxe » et entrer dans le domaine public ; on avait compris qu'il ne s'agissait pas là exclusivement d'un passe-temps plus ou moins nécessaire et agréable, destiné à rehausser l'éclat extérieur de quelque